



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 décembre 2019

### DÉLIBÉRATION N°2019-092

**OBJET : Remboursement dégradation des lunettes d'un agent**

En exercice : 19  
Membres  
Présents(s) : 11  
Pouvoir(s) : 5  
Absent(s) : 8

Le seize décembre deux mille dix-neuf, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Claire GUEGUIN, Christiane GALLON, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Philippe THOMAS

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Guy CASSAN à Crescent MARAULT, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN à Christian BRUNEAUD, Isabelle CAMBIER à Christian VEILLAT, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Michel DUCROUX

**Le ou les membres absent(s) :**

Guy CASSAN, Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Isabelle CAMBIER, Bénédicte NASTORG LARROUTURE Roger BUFFAUT, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

**Secrétaire de séance :** Michel BONNOT

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, l'agent Bertrand ROSSETTO a endommagé l'un des verres de ses lunettes.

Il adresse à la commune une demande de remboursement du reste à charge des frais de remplacement du verre défectueux, pièces à l'appui, pour un montant de 116 euros.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le remboursement par la commune de ces verres.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT

Envoyé en préfecture le 24/12/2019

Reçu en préfecture le 24/12/2019

Affiché le 24/12/2019

*SLOW*

ID : 089-218903466-20191216-2019\_092-DE